

6 février 2026

2026 : Le MR réforme en profondeur la Wallonie et poursuit son redressement

Post RS :

Meilleure récompense du travail, Réforme des provinces, Choc de simplification, Politiques ambitieuses de remise au travail et soutien à nos acteurs économiques et à notre industrie : le Gouvernement wallon est à pied d'œuvre pour réformer la Wallonie de fond en comble et permettre son redressement. Les Wallons ont clairement manifesté leur volonté de changement, le MR y travaille d'arrache-pied pour obtenir rapidement des résultats, avec ambition, conviction et efficacité. Nous modernisons résolument la Wallonie. Des projets clairs, utiles et ancrés dans les réalités du terrain.

Abstract :

- *L'année 2026 marque l'entrée en phase concrète des grandes réformes annoncées dans la Déclaration de Politique Régionale 2024-2029. Les priorités du Gouvernement wallon pour cette année traduisent une volonté claire de moderniser l'action publique, de lever les blocages structurels et de renforcer l'efficacité des politiques au bénéfice des citoyens, des communes et de nos acteurs économiques.*
- *Les projets structurants portent d'abord sur la gouvernance et le fonctionnement des pouvoirs publics : réforme des provinces, rationalisation de la fonction consultative, choc de simplification administrative, modernisation de la fonction publique et dématérialisation des permis. Ces réformes visent à clarifier les niveaux de pouvoir, réduire les lourdeurs administratives et améliorer l'efficacité de l'action publique locale, sans perte de services pour les citoyens.*
- *Sur le plan économique et de l'emploi, les réformes des aides à la recherche, de l'innovation, des chèques entreprises et des aides à l'embauche ont pour objectif de rendre les dispositifs plus simples, plus lisibles et plus efficaces. La réforme partielle de la flexibilité énergétique répond à un enjeu très concret de terrain en débloquent des projets aujourd'hui freinés par la saturation du réseau électrique.*
- *Enfin, les priorités 2026 couvrent des dossiers essentiels en matière d'énergie, de climat, d'environnement, de petite enfance, de bien-être animal et de qualité de l'eau, dans une approche pragmatique conciliant ambition, réalisme et contraintes de terrain. Cet argumentaire vise à offrir aux mandataires locaux une lecture claire et opérationnelle des projets qui structureront l'action du Gouvernement wallon en 2026, afin de leur permettre de les comprendre et de les défendre efficacement sur le terrain.*

L'année 2026 constitue une **année charnière** de la législature 2024-2029. Les projets portés par les ministres MR s'inscrivent dans une **logique de réformes structurelles**, cohérentes avec la Déclaration de Politique Régionale, et visent à **moderniser l'action publique, renforcer l'efficacité des politiques régionales et améliorer concrètement le service rendu aux citoyens, aux communes et aux acteurs économiques**.

Cet argumentaire a pour objectif de **donner aux mandataires locaux une lecture politique claire**, projet par projet, afin de **faciliter la compréhension, la pédagogie et la défense de ces réformes sur le terrain**.

1. Projets portés par le Ministre Adrien Dolimont

1. Révision du Code du Bien-être animal

Cette réforme s'inscrit dans la continuité des engagements de la DPR visant à **renforcer la protection des animaux tout en assurant un cadre juridique clair, cohérent et applicable**. L'objectif est de **moderniser le Code**, d'en améliorer la lisibilité et d'adapter les règles aux réalités de terrain, en concertation avec les acteurs concernés. Les premiers textes attendus début 2026 traduiront une approche équilibrée, fondée sur la responsabilité et l'effectivité des normes.

2. Révision du décret relatif aux aides à la recherche

Ce projet vise à **optimiser l'impact des aides publiques à la recherche**, en améliorant leur ciblage, leur efficacité et leur articulation avec les priorités économiques wallonnes. Il s'inscrit pleinement dans la volonté du MR de **mieux valoriser l'innovation, renforcer les synergies avec le tissu économique et maximiser les retombées en termes d'emplois et de compétitivité**.

La note d'orientation est passée au gouvernement du 23 octobre et le projet de décret est en rédaction.

3. Révision du décret licences d'armes

La réforme poursuit un double objectif :

- **renforcer la sécurité juridique** du dispositif existant ;
- **simplifier et clarifier les procédures**, tant pour les citoyens que pour les autorités locales et les services compétents.

Elle s'inscrit dans une logique de **responsabilisation, de prévention et d'efficacité administrative**. Première lecture des textes début 2026.

4. Optimisation de la fonction consultative

Ce projet vise à **rationaliser le paysage consultatif wallon**, souvent perçu comme complexe et peu lisible.

La Déclaration de Politique Régionale prévoit explicitement une réforme de la fonction consultative afin de rationaliser les structures existantes, de renforcer la qualité des avis rendus et d'éviter les lourdeurs qui freinent la décision publique.

L'objectif est de **renforcer la qualité des avis**, de réduire les lourdeurs et de garantir que la concertation soutienne réellement la décision publique, sans freiner l'action.

Les partenaires sociaux vont revenir vers le cabinet pour fin janvier. La rédaction suivra pour adoption en 2026.

2. Projets portés par le Ministre François Desquesnes

5. Vignette automobile

La mise en place de la vignette automobile s'inscrit dans une **approche coordonnée entre Régions**, garantissant équité et cohérence territoriale.

Elle vise à **moderniser la fiscalité automobile sans aucune augmentation de fiscalité pour les wallons**, tout en assurant une mise en œuvre concertée et juridiquement sécurisée. On vise une mise en œuvre pour mars 2027.

6. Réforme des Provinces

Réforme institutionnelle majeure de la législature, elle vise à :

- **clarifier l'organisation territoriale ;**
- **supprimer l'élection directe des conseils provinciaux**, entraînant la suppression d'environ **200 mandats électifs ;**
- **recentrer les missions sur celles qui présentent une réelle plus-value à l'échelon supracommunal.**

Les communes et provinces sont pleinement associées au processus, conformément à la méthode ascendante voulue par le Gouvernement. Cette réforme est essentielle pour **simplifier la gouvernance locale et renforcer l'efficacité de l'action publique**.

Les provinces et les communes doivent revenir vers le gouvernement pour le 1^{er} mai 2026.

3. Projets portés par le Ministre Pierre-Yves Jeholet

7. Réforme du paysage de l'innovation

Le Gouvernement wallon a validé deux notes d'orientation : l'une relative à la réforme de la politique de recherche (portée par le ministre Dolimont) , l'autre vise à réformer les pôles de compétitivité et clusters. L'objectif est clair : rendre l'écosystème de la recherche et de l'innovation plus clair et mieux adapté afin d'améliorer la contribution de la R&D au développement économique wallon.

8. Réforme des chèques entreprises

Elle s'inscrit dans une volonté claire de **simplification et de lisibilité des aides aux entreprises**, afin de garantir un accès plus efficace aux dispositifs de soutien et d'augmenter leur impact réel sur le terrain.

9. Réforme des aides à l'embauche

La DPR fixe comme priorité l'augmentation du taux d'emploi en Wallonie et la simplification des aides à l'emploi. Cette réforme vise à rendre les dispositifs plus efficaces, plus ciblés et mieux adaptés aux besoins du marché du travail.

Ce projet vise à **rendre les dispositifs d'aide plus efficaces, plus ciblés et plus incitatifs**, en lien avec les besoins du marché du travail.

Il s'inscrit pleinement dans la priorité MR de **favoriser l'emploi durable et l'activation des publics éloignés du marché du travail**.

4. Projets portés par le Ministre Yves Coppieters

10. Protection des zones de captage et des publics vulnérables

Ce projet répond à un enjeu central de **santé publique et de protection de l'environnement**, en garantissant la qualité de l'eau tout en tenant compte des réalités locales et agricoles.

Les conclusions des travaux sont attendus pour le premier semestre 2026.

11. Dématérialisation des permis et réforme du décret permis d'environnement

La dématérialisation constitue un **levier majeur de simplification administrative pour les communes**. La réforme du décret est indispensable pour **moderniser les procédures, réduire les délais et améliorer la sécurité juridique**, tout en renforçant l'efficacité de l'action publique locale.

Des communes pilotes ont été sélectionnées et la réforme du décret est une urgence.

5. Projets portés par la Ministre Jacqueline Galant

12. Réforme du Code de la Fonction publique wallonne

La DPR annonce une modernisation de la fonction publique afin de la rendre plus efficace, plus attractive et davantage orientée vers le service au citoyen, tout en renforçant la relation de confiance entre le politique et l'administration.

Cette réforme vise à **moderniser en profondeur la fonction publique**, pour la rendre plus efficace, plus attractive et davantage orientée vers le service au citoyen.

Une note d'orientation est annoncée par début de l'année 2026.

13. Choc de simplification administrative

Le choc de simplification constitue un fil conducteur de l'ensemble de la DPR 2024-2029. Il vise à réduire les charges administratives, à restaurer une relation de confiance avec les citoyens, les entreprises et les pouvoirs locaux, et à améliorer concrètement l'efficacité de l'action publique.

Le principe de confiance constitue un **changement culturel majeur**, visant à réduire les charges administratives, à responsabiliser les acteurs et à restaurer une relation de confiance entre administration, citoyens et entreprises.

6. Projets portés par la Ministre Valérie Lescrenier

14. Petite enfance – Task force et programmation 2026

La DPR prévoit un soutien accru aux milieux d'accueil de la petite enfance, en renforçant l'offre de places et en améliorant la coordination entre niveaux de pouvoir afin de répondre aux besoins des familles et des acteurs locaux.

Ce projet vise à **augmenter l'offre de places**, tout en analysant des **modèles innovants et économiquement soutenables**, en articulation étroite avec la FWB et Bruxelles.

7. Projets portés par la Ministre Céline Neven

15. Réforme du soutien à la rénovation énergétique

La DPR met l'accent sur une rénovation du bâti orientée solutions, plus efficace et mieux ciblée, afin d'accélérer la transition énergétique tout en préservant le pouvoir d'achat des ménages.

Objectif de la réforme : **rendre les mécanismes plus efficaces, plus lisibles et mieux ciblés**, afin d'accélérer la transition énergétique sans pénaliser les ménages.

16. Réforme partielle de la flexibilité

Face à la saturation du réseau électrique en Wallonie, des projets d'entreprises sont bloqués chaque semaine par un réseau électrique saturé en Wallonie. La Ministre agit : avec le décret « flexibilité », elle débloque immédiatement des raccordements. Mais l'enjeu va bien au-delà : il faut réformer en profondeur l'accès à la puissance, anticiper, investir dans le réseau et mettre fin aux logiques dépassées. elle y travaille. Un réseau électrique performant, c'est la condition de l'avenir économique, énergétique et industriel de la Wallonie.

17. Gouvernance des aéroports

La DPR reconnaît le rôle stratégique des aéroports dans le développement économique wallon et prévoit une gouvernance modernisée, équilibrée et orientée vers l'innovation et la durabilité.

Un état des lieux est attendu courant 2026.

18. Négociation du burden sharing

La DPR prévoit une politique climatique pragmatique, fondée sur une répartition équitable des efforts entre entités, tenant compte des réalités économiques et industrielles wallonnes.

Ce dossier est central pour **assurer une répartition équitable des efforts climatiques**, dans le respect des réalités économiques wallonnes.

8. Projet porté par la Ministre Anne-Catherine Dalcq

19. Règlement européen sur la restauration de la nature

La DPR affirme la nécessité de concilier les objectifs environnementaux européens avec les réalités agricoles, territoriales et économiques, dans une approche pragmatique et non dogmatique.

La Wallonie doit se doter d'un **Plan national de restauration**, en veillant à **concilier les objectifs environnementaux européens avec les réalités agricoles, territoriales et économiques**.

Conclusion

L'année 2026 marque une étape décisive dans la mise en œuvre de la législature 2024-2029. Les projets présentés dans cet argumentaire traduisent concrètement les engagements pris dans la Déclaration de Politique Régionale et illustrent la volonté du Gouvernement wallon de passer des intentions aux actes. Ils répondent à un objectif clair : moderniser l'action publique, simplifier les règles, lever les blocages structurels et améliorer l'efficacité des politiques au bénéfice des citoyens, des communes et des acteurs économiques.

Ces réformes s'inscrivent dans une approche pragmatique, fondée sur la responsabilité budgétaire, l'efficacité administrative et le respect des réalités de terrain. Elles visent à concentrer l'action publique là où elle est la plus utile, à éviter le saupoudrage des moyens et à renforcer la lisibilité de l'action régionale pour les pouvoirs locaux.

Les mandataires locaux jouent un rôle central dans cette dynamique. Ils sont à la fois les premiers interlocuteurs des citoyens et des acteurs de terrain, et les relais essentiels de ces réformes. Cet argumentaire a pour vocation de leur fournir des clés de compréhension claires et cohérentes afin de soutenir, expliquer et défendre ces projets, qui constituent les fondations d'une Wallonie plus efficace, plus attractive et tournée vers l'avenir.